

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DU 05 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à 19 heures, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Président.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LABIGNE Bertrand, MONGOUR Daniel, RENOUX Gérard, Mmes BARBULÉE-COQUELIN Marilyne, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, VERGER-MULLER Laurie, NOS Guillemette, DUGARD Patricia

Absents excusés :

Nombre de présents : 9

Nombre en exercice : 9

Nombre ayant pris part aux délibérations : 9

Madame BARBULÉE-COQUELIN Marilyne assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

- Instruction budgétaire et comptable M57
- Divers

- **Instruction budgétaire et comptable M57**

Monsieur le Président précise que la commune s'est portée candidate pour le passage au M57 au 1^{er} janvier 2023. Il précise également que le comptable avait accepté en date du 07/06/2022 l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour le CCAS de Le Mesnil-Jourdain au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57.

- **Divers**

Monsieur le Président donne aux membres du CCAS les dates de fin d'année :

- ✓ L'arbre de Noël : dimanche 11 décembre 2022 à 16h00
- ✓ Les vœux du Maire : samedi 07 janvier 2023 à 16h30
- ✓ Repas des aînés : samedi 21 janvier 2023 à 12h00

Levée de séance à 19h20